



PROCES-VERBAL

DU 12 OCTOBRE 2022 à 18h00

Nombre de membres en exercice	10	Nombre de suffrages exprimés	9
Nombre de présents	9	Mesdames Bernadette BOUYGUE , Carole CREMOUX & Angèle PERRIER Messieurs Michel AYMAT , Nicolas BARBARIN , Michel CHARLOT , Etienne DESSUS DE CEROU , Jean-Claude LAVAL & Eric ROSSIGNOL	
Absents ayant donné pouvoir	0		
Absents	1	Madame Hélène PRAT	
Date de la convocation		5 octobre 2022	
Secrétaire de Séance		Etienne DESSUS DE CEROU	
Affichage et transmission à la Sous-Préfecture le		13 octobre 2022	

Ordre du jour

DOCUMENTS PORTES A LA CONNAISSANCE DES ELUS :

- 1. Convention transport gymnase de Meyssac (délibération n°63)**
- 2. Convention transport piscine de Meyssac (délibération n°63)**

2022/63. Convention de transport scolaire des élèves de Collonges-la-Rouge à la piscine et au gymnase (Cars Quercy Corrèze) – Année scolaire 2022-2023 – Approbation de la convention

2022/64. Convention bilan énergétique patrimonial avec Corrèze Ingénierie – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze

2022/65. Aire de camping-cars du Marchadial – Mise à jour des tarifs

2022/66. Travaux au Ponchet / Monteil – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze

Numéro de la délibération	Objet	Statut de la délibération
2022/63	Convention de transport scolaire des élèves de Collonges-la-Rouge à la piscine et au gymnase (Cars Quercy Corrèze) – Année scolaire 2022-2023 – Approbation de la convention	Adoptée à l’unanimité
2022/64	Convention bilan énergétique patrimonial avec Corrèze Ingénierie – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze	Adoptée à l’unanimité
2022/65	Aire de camping-cars du Marchadial – Mise à jour des tarifs	Adoptée à l’unanimité
2022/66	Travaux au Ponchet / Monteil – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze	Adoptée à l’unanimité

Délibération 2022/63 : Convention de transport scolaire des élèves de Collonges-la-Rouge à la piscine et au gymnase - Année scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire indique qu'il convient de confier à la société « Cars Quercy Corrèze » l'exécution d'un transport concernant les élèves de Collonges-la-Rouge avec un autocar.

1°) à destination de la piscine de Meyssac

Le prix du service est fixé annuellement à 97,00 € TTC (quatre-vingt-dix-sept euros) par séance aller-retour pour la période de fréquentation de la piscine pendant l'année scolaire 2022/2023 et sera facturé en fonction du nombre de circuits réellement effectués durant l'année scolaire.

2°) à destination du gymnase de Meyssac

Le prix du service est fixé annuellement à 97,00 € TTC (quatre-vingt-dix-sept euros) par séance aller-retour pour la période de fréquentation du gymnase pendant l'année scolaire 2022/2023 et sera facturé en fonction du nombre de circuits réellement effectués durant l'année scolaire.

Au vu de quoi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**

- S'engage à payer à l'entreprise Cars Quercy Corrèze le transport en autocar des élèves de l'école de Collonges-la-Rouge pour se rendre à la piscine et au gymnase de Meyssac.
- Dit que le montant par séance est fixé à 97,00 € TTC (quatre-vingt-dix-sept euros)
- Le règlement sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif du nombre de séances réellement effectuées.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour le transport des élèves à la piscine et au gymnase durant l'année scolaire 2022/2023 ainsi que tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Délibération 2022/64 : Convention bilan énergétique patrimonial avec Corrèze Ingénierie – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze

Sur la base de la délibération n°2022/11, une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été signée avec Corrèze Ingénierie afin de réaliser un bilan énergétique des bâtiments « mairie, école et parc locatif des deux logements du presbytère ».

Menée à bien, cette mission représentait un montant de 2 000 € H.T. soit 2 400 € T.T.C. à la charge de la commune. Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze et d'approuver le plan de financement suivant :

Mission AMO Corrèze Ingénierie	2 000.00 € H.T.
Conseil Départemental 19 = 80 %	1 600.00 € H.T.
Autofinancement HORS TAXE	400.00 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le plan de financement tel que ci-dessus
- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter la subvention nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Corrèze,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Délibération 2022/65 : AIRE DE CAMPING-CARS DU MARCHADIAL – Mise à jour des tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/81 du 19 novembre 2020 fixant la tarification de l'aire de camping-cars municipale du Marchadial,

Vu la délibération N°2022/06 fixant les tarifs 2022 de l'aire de camping-cars du Marchadial,

Vu la délibération N°2022/13 modifiant les tarifs 2022 de l'aire de camping-cars du Marchadial,

Considérant que les travaux d'aménagement du site induisent une revalorisation tarifaire,

Monsieur le maire propose aux élus de procéder à la revalorisation du tarif de stationnement sur l'aire de camping-cars, comme suit :

AIRE DE CAMPING-CARS Période de fermeture hiver 2022/2023 : du 13 novembre 2022 au 31 mars 2023 inclus	TARIF A COMPTER DU 14/10/2022
▶ Tarif jour par camping-car	6 €
▶ Tarif pour 24 h par camping-car comprenant la taxe de séjour reversée à la communauté de communes des Villages du Midi-Corrèzien	12 € Inchangé
▶ Tarif 25h par camping-car comprenant la taxe de séjour reversée à la communauté de communes des Villages du Midi-Corrèzien	30 € Inchangé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de valider le tarif du stationnement sur l'aire de camping-cars du Marchadial, tel qu'indiqué ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Délibération 2022/66 : Travaux au Ponchet/Monteil – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze

Monsieur le maire explique que des travaux de réseaux sont menés sur la commune, sur la base des délibérations :

- n°2022/41 : travaux d'électrification rurale et de télécommunication route du Ponchet (télécommunications et éclairage public),
- n°2022/47 : convention d'Assistance Technique signée avec Corrèze Ingénierie concernant la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement au Monteil,
- n°2022/58 : travaux d'assainissement au Monteil

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux de télécommunications	8 613.40 € H.T.
Eclairage public	7 444.50 € H.T.
Câblage réseau Orange	10 000.00 € H.T.
Maîtrise d'œuvre Corrèze Ingénierie	10 063.58 € H.T.
Travaux Pouzol	120 682.50 € H.T.
Montant total	156 803.98 € H.T.
Conseil Départemental 19 = 25 %	39 201.00 € H.T.
Autofinancement HORS TAXE	117 602.98 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement tel que ci-dessus
- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter la subvention nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Corrèze,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Heure de fin : 18h45

Signature maire

Signature secrétaire de séance